

BRÈVES ÉCONOMIQUES PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

N° 33 – du 12 septembre au 19 septembre 2024

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

ZOOM : TERRITOIRES PALESTINIENS AIDE EXCEPTIONNELLE DE 400 M€ DE L'UE

La Commission européenne a annoncé le 19 juillet un paquet d'aide de 400 M EUR à l'Autorité palestinienne, en complément de son soutien budgétaire annuel de 118 M EUR pour 2024 à l'Autorité palestinienne (AP). Cette aide a été mise en place et co-signée par le ministère du Plan palestinien et le commissaire au voisinage de l'UE Oliver Varhelyi, et a été assortie d'une lettre d'intention sur un plan de réformes des finances publiques et de l'économie palestinienne. Il a été convenu que l'aide serait versée en trois mois (entre juillet et septembre), et en trois tranches, conditionnées au bon avancement des réformes.

LE CHIFFRE À RETENIR

60% du PIB

DETTE DE L'AUTORITÉ
PALESTINIENNE

Cette aide est destinée à garantir la stabilité et le maintien financier de l'AP dans un contexte de crise politique, sociale et budgétaire majeure. En effet, le déficit public a atteint 3,9% du PIB fin août 2024 (soit 610 M EUR). Depuis 2020, l'AP verse avec retard les salaires de ses fonctionnaires (ceux de juin ont été payés en août et à 70% seulement), et elle peine à assurer les services de base à sa population (eau, électricité, traitement des déchets...). Une partie du réabondement est également destinée à soutenir le secteur médical et les hôpitaux palestiniens qui ont subi de lourdes coupes budgétaires. Cette situation particulièrement critique est en grande partie liée aux prélèvements effectués par le gouvernement israélien sur les recettes douanières palestiniennes (« clearance revenues »), qui représentaient, avant la guerre, deux tiers des recettes publiques. Elles sont en effet prélevées par Israël au nom des Palestiniens, depuis le protocole de Paris régissant les relations économiques et commerciales entre les deux parties. Elles s'élèvent actuellement à 1,35 Md € (en août 2024).

Cependant, ce plan d'aide budgétaire de la Commission européenne est assorti d'une conditionnalité économique et politique jugée difficilement réalisable et procède d'un mécanisme complexe. Cette aide se compose de 234 M EUR de subventions au gouvernement palestinien, via le programme PEGASE notamment, et de 176 M EUR de prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à l'Autorité monétaire palestinienne. Une « matrice de réformes » a été définie par la Commission Européenne, qui concerne les secteurs **i)** de la gestion des finances publiques ; **ii)** de la gouvernance et l'état de droit ; **iii)** l'investissement et climat des affaires ; **iv)** la fourniture de services de base. Ces demandes interviennent dans un contexte budgétaire sensible pour l'Autorité palestinienne. Au-delà de cette aide, la Commission Européenne travaille à plus long terme sur une facilité dédiée à la Palestine sur la stabilisation économique (Comprehensive Programme for Palestinian Recovery and Resilience). Ce programme de plus long terme mobilisera la participation d'autres bailleurs internationaux, potentiellement des pays du CCEAG (Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe).

Service Économique de Jérusalem

ÉGYPTE

1. INVESTISSEMENT DE 5 MDS\$ DE L'ARABIE SAOUDITE

Selon le Cabinet égyptien, le prince héritier d'Arabie Saoudite aurait ordonné au Fonds d'investissement public saoudien (PIF) de procéder à un [investissement de 5 Mds USD en Égypte](#), sans préciser la nature de celui-ci et le calendrier envisagé. En 2022, le fond souverain saoudien, via la filiale *Saudi Egyptian Investment Company* (SEIC) spécialement créée, avait déjà investi 1,3 Md USD en acquérant des participations dans des entreprises publiques égyptiennes. Ces entrées de devises interviendraient alors que les besoins de financements extérieurs de l'Égypte s'élèvent à 26,7 Mds USD. D'après les données de la Banque Centrale d'Égypte, l'Arabie Saoudite est le deuxième pays contributeur aux dépôts à long terme, avec 5,3 Mds USD en mars 2024.

2. PREMIÈRE SÉRIE D'AMENDEMENTS FISCAUX

Le [ministère des Finances](#) égyptien a présenté une première série d'amendements au système fiscal visant notamment à soutenir le développement des PME et à restaurer la confiance dans le système fiscal. Ces amendements prévoient, notamment pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 15 M EGP :

- Paiement d'une taxe forfaitaire (couvrant l'impôt sur le revenu, la TVA, les dividendes et le droit de timbre),
- déclarations de TVA sur une base trimestrielle et non plus mensuelle,
- Paiement de l'impôt sur le revenu annuellement au lieu de 17 fois par an.

Ces ajustements prévoient également de faciliter les déclarations fiscales pour les contribuables, de plafonner les pénalités de retard afin qu'elles ne dépassent pas le montant initial de l'impôt dû, ainsi qu'un certain nombre de mesures de clémence fiscale.

3. L'ÉGYPTE SE HISSE AU 9^{ÈME} RANG DU CLASSEMENT MONDIAL DE LA CYBERSÉCURITÉ

L'Égypte a obtenu une note de 100 points (sur une échelle de 100) dans l'Indice mondial de cybersécurité ([Global Cybersecurity Index, GCI](#)) 2023-2024 publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ce résultat place le pays dans le top 12 mondial, parmi 194 pays évalués. Cette performance marque une amélioration notable par rapport à son score de 95,48 points en

2020. Le GCI évalue les pays sur cinq piliers : mesures légales, cadre institutionnel, développement des capacités humaines, capacités techniques et technologiques, et coopération internationale. Cette progression est attribuée au rôle clé du Centre national de réponse aux urgences informatiques (EG-CERT), sous l'autorité de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications, et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de cybersécurité (2023-2027).

IRAK

1. ACCÉLÉRATION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Le pays connaît une forte progression en matière d'accès aux services financiers. Le nombre de comptes bancaires a plus que doublé au cours des trois dernières années, atteignant 16 millions en 2023, tandis que les émissions de cartes bancaires ont également connu une forte hausse, passant de 12 à 20 millions sur la même période selon la Banque centrale. Une nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion financière, élaborée avec le soutien de la Banque mondiale, est en cours de finalisation et devrait être publiée en novembre prochain. Ces évolutions pourraient renforcer la stabilité financière et attirer davantage d'investissements étrangers dans un pays traditionnellement considéré comme une *cash economy* et dominé par un système bancaire peu performant.

IRAN

1. RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE (3,2%) AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024/2025

Le Gouverneur de la Banque Centrale d'Iran a indiqué que la croissance au T1 2024/2025 (20 mars – 20 juin 2024) s'était établie à 3,2 %, contre 5,7 % à la même période l'année précédente et estime que la croissance en 2024/2025 devrait être de 3,7 % contre 4,5 % l'année précédente. En outre, la Chambre de commerce de Téhéran indique une baisse du PMI pour le quatrième mois consécutif, à 44,9 points, attribuant cette faible performance aux coupures récurrentes d'électricité, à l'insuffisance et aux délais d'allocations en devises aux importateurs, ainsi qu'à la pénurie croissante de main d'œuvre, faute d'attractivité des salaires au regard de l'augmentation du coût de la vie.

2. DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE

La presse locale rapporte que, ces dernières années, les locations d'unités de stockage à des fins de logement auraient augmenté de 30-50 %, en raison

de la baisse du pouvoir d'achat – inflation annuelle nettement supérieure à la hausse des salaires - et de la hausse des loyers (+50% en un an). En conséquence, le loyer mensuel des unités de stockage a augmenté de 50 % en un an pour s'établir à 33 M IRR (environ 51 € au taux libre). Par ailleurs, le président de l'association des importateurs de viande a remis en question les chiffres officiels de consommation (850 k – 1 M tonnes), indiquant que la consommation réelle était en-dessous de 600 k tonnes, en chute depuis trois ans, du fait de l'inflation.

3. SEPTIÈME PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT

Adopté fin juin 2024 par le Parlement avec trois ans de retard, le Plan se base sur une hypothèse irréaliste de croissance annuelle moyenne de 8 %. Il prévoit deux orientations économiques principales : (i) cession massive des entreprises détenues par les entités publiques aux secteurs coopératif, paraétatique et privé ; (ii) réduction de la croissance de la masse monétaire (objectif 13,8 % contre 27 % en g.a au T3 2023/2024) et de l'inflation (objectif 9,5 % contre 31,6 % en g.a en août 2024) par des mesures de régulation bancaire et de restriction de la dette publique. Les plans quinquennaux sont des programmes stratégiques à moyen terme, conçus pour guider les politiques économiques, sociales et culturelles. Ils sont juridiquement contraignants.

4. LA CONSOMMATION DOMESTIQUE DE GAZ EN IRAN, ÉQUIVALENTE À CELLE DE LA CHINE ?

Selon la Chambre de commerce et d'industrie de Téhéran, l'Iran, qui détient les 2èmes réserves prouvées de gaz à l'échelle mondiale, exporterait désormais moins de 5% de sa production – estimée à 252 Mm³ par an – en raison du niveau anormalement élevé de sa consommation domestique. Selon la CCI, la consommation iranienne équivaldrait à 50% de celle de l'Europe et rivaliserait avec celle de la Chine, dont la population est plus de 15 fois plus importante. Si ces assertions prennent quelques libertés avec la réalité – l'an dernier, la consommation chinoise de gaz aurait dépassé de 65% celle de l'Iran – elles confortent les positions en matière d'énergie du gouvernement Pezeshkian, qui semble préparer la population à une hausse des prix du gaz, de l'électricité et de l'essence et insiste régulièrement sur la nécessité pour l'administration, les entreprises et les citoyens de réduire leur consommation. Depuis plusieurs années, l'Iran est d'ailleurs contraint d'importer du Turkménistan le gaz dont elle a besoin pour alimenter la région de Mashhad, au nord-est du pays.

ISRAËL

1. REPRISE DE L'INFLATION CONCOMITAMMENT À UNE CROISSANCE EN BAISSE.

Selon le Bureau central des statistiques (CBS), les prix à la consommation ont augmenté bien au-delà des attentes en août (+0,9% en glissement mensuel), portant l'inflation à 3,6% en glissement annuel, au-dessus de la cible de la Banque Centrale (entre 1 et 3%). Les facteurs qui ont le plus contribué à la hausse des prix à la consommation sont directement liés à la guerre. Le CBS rapporte également que le PIB a baissé de 1,5% au deuxième trimestre 2024 par rapport à la même période en 2023. Quant au PIB par habitant, il a diminué de 0,9% au deuxième trimestre en glissement annuel.

2. PRODUCTION RECORD DU CHAMP GAZIER DE KARISH AU 1^{ER} SEMESTRE 2024

Selon les annonces d'Enegean aux bourses de Londres et Tel Aviv, la production de gaz au premier semestre 2024 a augmenté de 38% par rapport au 1^{er} semestre 2023. Les revenus d'Enegean, fournisseur de la quasi-totalité des centrales électriques à gaz d'Israël, se sont élevés à 867 M USD au 1^{er} semestre 2024 contre 588 M USD sur la même période de 2023.

Le Ministère de l'Énergie rapporte que les redevances de l'État sur les ressources naturelles, soit essentiellement du gaz, ont augmenté au premier semestre 2024 d'environ 12,5% par rapport au premier semestre 2023, totalisant environ 1,2 Md ILS.

3. PLAYTIKA ACQUIERT SUPERPLAY POUR 700 M\$

Le développeur israélien de jeux pour téléphones portables Playtika Holding Corp. a annoncé l'acquisition de la société de jeux mobiles Israélienne, SuperPlay, pour un montant de 700 M USD, avec une contrepartie conditionnelle supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 1,25 Md USD, sous réserve de la réalisation de certains objectifs financiers sur trois ans. Le montant final de l'acquisition pourrait ainsi atteindre 1,95 Md USD. Selon Playtika, l'accord avec SuperPlay, qui a été créé par d'anciens membres de Playtika, devrait être finalisé au dernier trimestre de l'année.

JORDANIE

1. NOMINATION D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

Un nouveau gouvernement a été nommé à la suite des élections législatives qui se sont tenues le mardi 10 septembre. Jafar Hassan - directeur de cabinet du

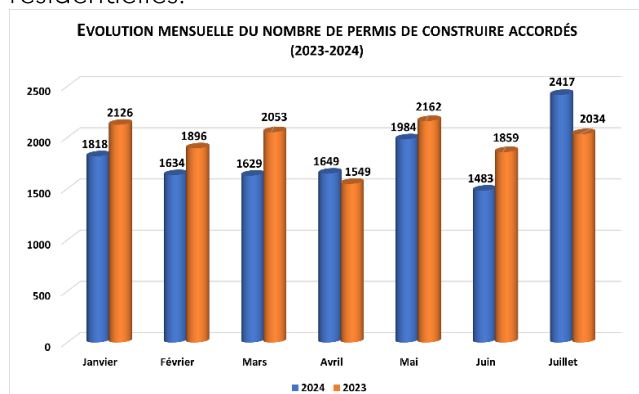
Roi depuis 2021, ancien ministre du Plan et de la Coopération Internationale (MoPIC), de 2009 à 2013, et vice Premier Ministre chargé des Affaires économiques de 2018 à 2021 - a été nommé Premier Ministre et a annoncé la composition du nouveau gouvernement le 18 septembre. Si les principaux ministres sectoriels (MoPIC, eau, transports, énergie et agriculture) sont maintenus, de nouveaux ministres ont été nommés pour l'investissement (ancien ministre de l'Économie numérique et de l'Entrepreneuriat de 2018 à 2019), les finances (Secrétaire Général du ministère des Finances depuis 2018) et l'économie numérique et l'entrepreneuriat (ancien vice PDG d'Orange Jordan) notamment. En outre, un ministère des Affaires économiques est créé, confié à un ministre d'État (l'ancien ministre d'État chargé de l'Investissement de 2018 à 2019). Jusqu'ici, ce portefeuille relevait de la compétence du vice Premier ministre.

2. HAUSSE DES TAXES SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le conseil de ministres a approuvé, le 9 septembre, une modification de la fiscalité relative aux véhicules. Les amendements sont entrés en vigueur le 12 septembre. La taxe spéciale sur les véhicules essence a été abaissée de 67 % à 60%, et est désormais alignée sur celle des véhicules hybrides. La taxe spéciale sur les véhicules électriques a quant à elle augmenté de +40 %, pour les véhicules dont le prix se situe entre 10 000 et 25 000 JOD, et de +55 %, pour ceux dont le prix est supérieur à 25 000 JOD.

3. DIMINUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE OCTROYÉS

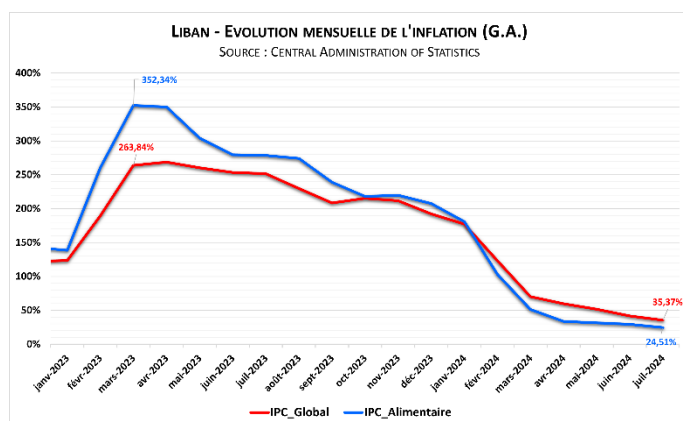
Selon le Département des Statistiques (Dos), le nombre de permis de construire octroyés dans le Royaume au cours des 7 premiers mois de 2024 a diminué de -7,8 % en glissement annuel (g.a.). La superficie totale des bâtiments dont la construction a été autorisée a quant à elle diminué de -12 % en g.a. Plus précisément, elle a diminué de -16,7 % en g.a., pour les constructions résidentielles, mais a augmenté de +13,5 % pour les constructions non résidentielles.



LIBAN

1. LANCEMENT D'UN NOUVEL INDICE DES PRIX ALIMENTAIRES

Le Ministre libanais de l'Économie et du Commerce a lancé un nouvel indice des prix des produits alimentaires, développé en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial. Mesuré sur une base mensuelle, l'indice agrège les prix en dollars de 63 produits alimentaires, obtenus auprès d'un millier de magasins répartis sur le territoire libanais. Le mois de référence a été fixé à janvier 2023 (base = 100 points). En juillet 2024, l'indice s'élevait à 127,4 points, soit une progression de +20% par rapport au mois de juillet 2023. À titre de comparaison, l'inflation des prix alimentaires mesurée en LBP par l'Administration Centrale des Statistiques s'élevait à +24,5% en juillet 2024 par rapport à juillet 2023.



TERRITOIRES PALESTINIENS

1. L'UE ET L'ALLEMAGNE DÉCAISSENT 6 M€ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE C

Le septième paquet d'aide du programme de développement de la zone C a été signé ce 17 septembre à Ramallah, en présence du Premier Ministre Mustapha. La nouvelle tranche, d'un montant total de 6M EUR, est financée par l'Union Européenne et l'Allemagne (par l'intermédiaire de la Banque allemande de développement KfW). Cette dernière tranche du programme de développement de la zone C poursuit une série d'initiatives financées depuis 2015 par un consortium de donateurs comprenant l'UE, le Danemark, l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Agence française de développement et la Direction du développement et de la coopération suisse. Comme souligné par Alexandre Stutzmann (représentant de l'UE en Palestine) lors de la signature, cette aide est d'autant plus importante qu'elle ne se limite pas à financer la construction d'infrastructures et l'activité économique en

Cisjordanie. Elle contribue aussi à maintenir et renforcer la présence du gouvernement palestinien sur les territoires de la zone C, par le truchement du ministère de la Gouvernance locale. Pour rappel, la zone C représente 60% de la Cisjordanie, où vivent 300 000 Palestiniens.

2. FORTE BAISSÉ DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN 2024

Selon un rapport du Bureau central des statistiques palestinien (PCBS), le nombre de permis de construire accordés a diminué de 34% au 2^{ème} trimestre 2024 par rapport au 2^{ème} trimestre 2023. Cette forte baisse est bien évidemment due au conflit entre Israël et le Hamas en ce qui concerne Gaza. La Cisjordanie subit quant à elle un effet collatéral sur son activité économique, y compris sur le secteur du bâtiment qui occupe une place importante dans l'économie palestinienne. Au total, 1 591 permis de construire ont été délivrés au deuxième trimestre 2024, dont 895 pour des bâtiments neufs; le nombre de permis pour bâtiments neufs a par ailleurs diminué de 37% par rapport au 2^e trimestre 2023. Les nouvelles constructions se font de plus en plus rares en particulier en zone C, compte-tenu de l'intensification de la colonisation israélienne dans ces zones.

3. ISRAËL BLOQUE L'ENTRÉE DES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES À LA PURIFICATION DE L'EAU

Selon une déclaration faite le mardi 17 septembre par Pedro Arrojo-Agudo, rapporteur de l'ONU pour l'eau potable et l'assainissement, Israël bloquerait l'entrée de 70 % des matériaux essentiels à la purification de l'eau en Palestine, que ce soit aux points de contrôle à Gaza ou à la frontière jordano-israélienne. Le traitement des eaux usées est un sujet financier polémique dans les Territoires palestiniens, puisque celles-ci sont gérées par Israël, qui applique par la suite des déductions sur les recettes douanières palestiniennes (« clearance revenues »). S'agissant de Gaza, M. Arrojo-Agudo a souligné que la contamination de l'eau y constitue une "bombe à retardement" en termes de maladies, avec des conséquences potentiellement plus graves que les destructions matérielles. Il a également indiqué qu'à Gaza, une personne ne recevait qu'environ 4,7 litres d'eau par jour, sachant que le seuil de stress hydrique recommandé par l'OMS est de 100 litres par jour.

SYRIE

1. CRÉATION D'UNE NOUVELLE AUTORITÉ DE RÉGULATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Ministre de l'Électricité, Ghassan Al-Zamel, a annoncé un projet de loi visant à créer un nouvel organisme de réglementation appelé Autorité de régulation de l'électricité et des énergies renouvelables.

La nouvelle entité, affiliée au Ministère de l'Électricité, devra réglementer et superviser le secteur de l'électricité pour en assurer la croissance, en particulier avec de nouveaux projets et des partenariats public-privé.

Le Ministère de l'Électricité est le principal régulateur du secteur et gère plusieurs entreprises. Actuellement, l'Établissement public de production d'électricité (PEEG) supervise la production d'électricité, tandis que l'Établissement public de transport et de distribution d'électricité (PETDE) est en charge du transport et de la distribution.

La création de ce nouvel organisme fait écho à une mesure similaire prise par Damas dans le secteur des télécommunications, où il a créé en 2011 l'Autorité syrienne de régulation des télécommunications et des postes (SYTRA) pour réguler le secteur des télécommunications. Le SYTRA a notamment joué un rôle clé dans la résolution des litiges entre les sociétés privées de télécommunications et les sociétés de paiement électronique.

La production énergétique actuelle de la Syrie s'élève à 2 000 MW à partir de sources conventionnelles (carburant et gaz naturel) et à 135 MW à partir de sources d'énergies renouvelables

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

	SOURCE	ÉGYPTE	IRAK	IRAN	ISRAËL	JORDANIE	LIBAN	PALESTINE	SYRIE
POPULATION - 2023 (MILLION)	FMI / WEO	106	43	87	9,8	10,3	5,4	5,5	23
PIB (Mds USD) - 2023	FMI / WEO	394	255	366	522	51	18	17	8
PIB / HAB. (USD) - 2023	FMI / WEO	3728	5884	4234	53233	4946	3315	3177	353
CROISSANCE PIB RÉEL (%) - 2023	FMI / WEO	3,8	-2,7	3,0	1,5	2,6	0,5	-7,4	-1,5
SOLDE BUDGÉTAIRE (% PIB) - 2023	FMI / WEO	-6,0	-7,7	-5,5	-4,2	-5,2	0	-3,9	-8,0
DETTE PUBLIQUE (% PIB) - 2023	FMI / WEO	96	49	31	62	114	280	63	n/a
RATING COFACE	COFACE	C	E	E	A3	C	D	n/a	n/a
INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%)	Statistiques officielles	28,1	4,0	30,9	3,0	1,8	35	6	n/a
PMI	Statistiques officielles	49,6	n/a	39,6	47,4	n/a	48	n/a	n/a
EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) 2023	Douanes françaises	1742	331	282	1803	339	362	17	22
IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) 2023	Douanes françaises	1117	1655	41	1471	47	98	4	5

* = DONNÉES BANQUE MONDIALE

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CRÉDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS
A1 TRÈS FAIBLE / A2 PEU ÉLEVÉ / A3 SATISFAISANT / B ASSEZ ÉLEVÉ / C ÉLEVÉ / D TRÈS ÉLEVÉ / E EXTRÊME

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtresor.gouv.fr